



COMMUNIQUÉ GTM

OPAH – HAIES BOCAGÈRES - GRATUITÉ DES MÉDIATHÈQUES

FEVRIER 2023

1- Opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH

La Communauté de communes a placé l'habitat pour tous au cœur de son projet. Pour aider l'ensemble de ses habitants à se loger dans les meilleures conditions, elle lance une seconde Opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les trois années à venir.

Bilan de l'OPAH 2017-2021

408 500 € d'aides de GTM et 3 340 000 € de l'Anah

374 logements rénovés

+ de 8 M€ de travaux réalisés par les artisans du territoire

Objectifs de l'OPAH 2023-2026

-> 872 500 € d'aides de GTM, 3 141 550 € de l'Anah et 74 000 € de la Ville de Granville

-> 6 à 10 M€ de travaux générés pour les artisans du territoire

-> 376 logements minimum à réhabiliter

-> financements complémentaires de la Région, du Département et des caisses de retraite selon les projets

● Qu'est-ce que l'OPAH ?

C'est l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat pilotée par GTM sur son territoire, en partenariat avec l'État, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Ville de Granville, pour favoriser un habitat de qualité, moins énergivore, et le maintien à domicile des plus fragiles. Elle dure 3 ans et consiste, à partir d'un diagnostic poussé et actualisé, à aider techniquement et financièrement les propriétaires de logements tout au long de leur projet de rénovation ou d'adaptation. Cet accompagnement privilégié est entièrement gratuit et la neutralité des informations et conseils est garantie.

● À quoi ça sert ?

L'OPAH est là pour améliorer la qualité et le confort des logements privés, favoriser leur renouvellement sur le territoire et développer une offre qui répond aux besoins des habitants. À la clé :

- moins de situations de mal logement
- moins de précarité énergétique
- plus de logements adaptés à la perte d'autonomie
- plus de logements locatifs et des loyers encadrés
- moins de logements vacants
- moins de concurrence des locations saisonnières
- un accompagnement et des aides financières pour les copropriétés

● Pour qui ?

- les propriétaires occupants et locataires d'une résidence principale de plus de 15 ans (sous conditions de ressources)
- les propriétaires bailleurs pour améliorer leur logement locatif (conditions de ressources des locataires et loyer maîtrisé pour une durée de 6 ans)
- les copropriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les parties communes

● Pour quels travaux ?

- l'adaptation du logement à un handicap ou pour prévenir la perte d'autonomie
- l'amélioration de sa performance énergétique
- sa réhabilitation pour mise en sécurité/salubrité et sa rénovation globale s'il est dégradé

● Qui est éligible ?

Pour le savoir, l'habitant doit contacter GTM Rénov', le service d'info et de conseil que GTM a confié à la coopérative Les 7 vents pour faciliter ses démarches de rénovation énergétique et l'aider à s'y retrouver dans la jungle des aides existantes.

Il répondra à toutes ses questions, l'orientera le cas échéant vers le bon interlocuteur et pourra lui apporter une assistance technique et administrative gratuite, neutre, indépendante et professionnelle.

Les habitants qui souhaitent adapter leur logement, les propriétaires bailleurs et les copropriétaires doivent contacter directement SOLiHA pour être conseillés et accompagnés dans leur projet.

● S'il est éligible

L'habitant sera orienté vers SOLiHA, l'opérateur choisi par GTM pour l'accompagner tout au long de ses démarches. Lors de permanences physiques, téléphoniques ou de réunions publiques, il le guidera dans vos choix de travaux, établira un diagnostic technique de son logement, l'informerá sur les subventions existantes et l'aidera au montage de ses demandes de financement, jusqu'au paiement des aides.

À savoir : Les travaux ne doivent pas débuter avant la dépose de toutes les demandes de financement. Les subventions seront reversées au bénéficiaire à la fin des travaux, après la dépose de ses demandes de paiement. SOLiHA le renseignera sur les dispositifs d'avances et de prêts pouvant financer une partie de ses frais, avant le déblocage des aides financières.



Contacts et permanences (uniquement sur RDV)

- SOLiHA : 02 31 86 70 50 – contact@solihanormandie.fr

┌ **Granville** - siège de GTM (197, av. des Vendéens) :

le 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 13 h

┌ **Bréhal** - pôle de proximité (59, rue de la Libération) :

le 2^e mardi du mois de 9 h à 13 h

┌ **Saint-Pair-sur-Mer** – hôtel d'entreprises (295, rue de Jersey) :

le 3^e mercredi du mois de 13 h à 17 h

┌ **La Haye-Pesnel** - pôle de proximité (59, rue de la Libération) :

le 4^e vendredi du mois de 12 h 30 à 16 h 30

- **GTM Rénov'** : Les 7 Vents - 02 33 19 00 10 - info-energie@7vents.fr

┌ **Bréhal** – pôle de proximité (14, rue de la Gare) : le 1^{er} mercredi du mois de 14 h à 17 h

┌ **La Haye-Pesnel** - pôle de proximité (59, rue de la Libération) : le 2^e vendredi du mois de 9 h à 12 h

┌ **Granville** – siège de GTM (197, av. des Vendéens) : le 4^e mardi du mois de 9 h à 17 h

Calendrier des permanences disponible sur granville-terre-mer.fr (rubrique Habitat)

- **Service Habitat de GTM** : 02 33 69 20 68 - service.habitat@granville-terre-mer.fr

Photo d'illustration : Alexandra Ladroue, intervenante de SOLiHA © Benoit Croisy - GTM

2- Protection des haies bocagères



Haies bocagères, renseignez-vous avant d'arracher !

Les haies ne sont pas seulement un marqueur fort de notre « bocage normand », elles servent à protéger les élevages et les cultures des caprices météorologiques, à garantir le maintien de la biodiversité, des ressources en eau, à limiter les inondations et à stocker le carbone.

Ainsi, des mesures de protection sont prévues dans les Plans Locaux d'Urbanisme de 18 communes du territoire, ainsi qu'au futur PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui sera effectif en 2025.

Photo d'illustration : © Benoit Croisy - GTM

Des commissions « bocage » existent dans de nombreuses communes ; elles étudient les projets de coupe ou d'abattage de haies déposés en mairie et proposent des mesures compensatoires adaptées. Ainsi, toute coupe ou abattage d'arbre, de haies ou réseau de haies inscrit dans le périmètre défini est désormais soumis à une déclaration préalable. Pour consulter la carte du périmètre et effectuer votre demande préalable, rendez-vous sur granville-terre-mer.fr

L'opération « 5000 plants », conduite chaque année par GTM, peut vous aider à replanter en cofinçant vos achats de jeunes arbustes.

3- Gratuité des médiathèques du réseau

Réseau des médiathèques de GTM : maintenant c'est gratuit, partout, pour tous !

Lire, se documenter, écouter de la musique, visionner un film... est désormais accessible à tous.

En réseau depuis 2016, les médiathèques de Granville, Saint-Pair-sur-Mer, Bréhal, Donville-les-Bains, Cérences, La Haye-Pesnel (et l'annexe de Saint-Jean-des-Champs), permettent déjà à tous les habitants de la Communauté de communes un accès égal à l'ensemble de leurs ressources. En d'autres termes, vous êtes le bienvenu dans n'importe laquelle de ces médiathèques qui mettent en réseau leurs documents !

Encore mieux : à partir de maintenant vous pourrez y emprunter gratuitement romans, BD, mangas, CD, DVD, etc. Une multitude de documents, services, animations, conseils... s'offrent désormais à vous !

Et n'oubliez pas que ces lieux ouverts et propices à la détente, vous accueillent aussi si vous souhaitez simplement consulter ou lire sur place, profiter d'une connexion Wifi, rencontrer un conseiller numérique pour vous accompagner dans vos démarches sur Internet ou vous aider à faire fonctionner ce téléphone portable qui refuse de vous obéir...



Illustration : visuel © GTM

Alors n'hésitez plus : entrez libres !